

SARL LMA COMMUNICATION

AGENCE RACINE - Stratégie & Création de Contenus

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre le client et la société à responsabilité limitée **LMA COMMUNICATION**, dont le siège social est situé au **16 ter, rue Delmas – 34000 Montpellier**, immatriculée au **RCS de Montpellier sous le numéro 805 338 415**, dans le cadre des prestations de services suivantes :

- la production de contenus éditoriaux et rédactionnels à destination des entreprises de toute nature, des institutions et des administrations ;
- le conseil et l'assistance en communication auprès des entreprises de toute nature, des institutions et des administrations.

Le client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la passation de la commande, des présentes conditions générales de vente et déclare les accepter sans réserve.

LMA COMMUNICATION – Agence RACINE se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente, disponibles en ligne sur son site **www.agence-racine.com** et communiquées sur simple demande.

Les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de la commande.

Chaque prestation fait l'objet d'un devis accepté par les deux parties. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur toutes autres conditions, notamment les conditions générales d'achat du client, sauf stipulations contraires expressément prévues dans le devis.

Les devis émis par LMA COMMUNICATION sont valables pendant une durée d'un mois à compter de leur date d'émission. Passé ce délai, ils deviennent caducs et un nouveau devis devra être établi.

Les devis ainsi que les présentes CGV sont soumis au droit français.

ARTICLE 2 - DÉMARRAGE DE LA PRESTATION

LMA COMMUNICATION n'est liée par une commande de ses clients que sous réserve du versement préalable d'un acompte non remboursable d'un montant égal à 30 % du montant global du devis établi. En outre, les prestations ne seront lancées qu'au retour du devis daté, signé et précédé de la mention « Bon pour accord » par le client, ces signatures entraînant acceptation des présentes CGV.

ARTICLE 3 - COMMANDE ET LIVRAISON DES TRAVAUX

La réalisation des prestations peut être effectuée à distance, notamment par courrier électronique et téléphone, à partir d'un brief écrit transmis par le client, sous réserve que celui-ci décrive de manière suffisamment précise les prestations à réaliser.

Les travaux seront transmis au client par courrier électronique, notamment aux formats « .doc / .pdf », sous réserve du respect des conditions prévues à l'article 2.

Tous les fichiers textes, images, vidéos et supports de communication échangés entre LMA COMMUNICATION et le client seront conservés et archivés par LMA COMMUNICATION pendant une durée d'un an. Passé ce délai, ils pourront être supprimés.

Il est expressément convenu entre les parties que les échanges de courriers électroniques, même en l'absence de document contractuel distinct, pourront servir de preuve de l'existence d'une commande ou d'un échange commercial entre le client et LMA COMMUNICATION.

ARTICLE 4 - VALIDATION DES LIVRABLES

À réception des livrables accompagnés d'une demande de validation, le client s'engage à répondre dans un délai maximum d'une semaine, afin soit de valider les prestations, soit de formuler ses observations.

À défaut de réponse dans ce délai, les livrables seront réputés validés par le client. Les prestations correspondantes seront alors considérées comme réalisées et les sommes dues deviendront immédiatement exigibles.

En cas de demande de correction, toute modification substantielle des prestations devra être notifiée à LMA COMMUNICATION avec un préavis minimum d'une semaine avant sa mise en œuvre, afin de garantir de bonnes conditions de réalisation.

Selon la nature et l'ampleur des modifications demandées, LMA COMMUNICATION pourra établir un nouveau devis, venant soit remplacer le devis initial, soit s'y ajouter. Ce nouveau devis sera soumis à l'acceptation du client dans les conditions prévues à l'article 2.

Est considérée comme substantielle toute modification ayant pour effet de prolonger le temps de réalisation des prestations de plus de trois heures.

ARTICLE 5 - DÉLAIS

Les délais de livraison sont fixés d'un commun accord avec le client, sous réserve que ce dernier fournisse en temps utile l'ensemble des informations, éléments et validations nécessaires à la bonne exécution des prestations.

Les délais d'exécution de LMA COMMUNICATION seront prolongés en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté rendant impossible ou significativement plus difficile l'exécution des prestations, y compris en cas de problème technique ou informatique, et ce pendant toute la durée de cet événement.

Ces retards ne pourront en aucun cas justifier l'annulation de la commande par le client, ni donner lieu au versement d'une indemnité quelconque à la charge de LMA COMMUNICATION.

Dans une telle situation, LMA COMMUNICATION informera le client dans les meilleurs délais, par email ou par téléphone, de la durée prévisible de prolongation nécessaire à la bonne réalisation des prestations.

ARTICLE 6 - PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les prix sont exprimés en euros (€) hors taxes.

Ils sont déterminés en fonction de la nature des prestations réalisées et des services proposés. LMA COMMUNICATION se réserve le droit de modifier ses prix en cas de modification de la commande après établissement du devis initial.

Le paiement s'effectue par chèque ou virement bancaire, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. Un acompte de 30 % du montant total du devis est facturé dès sa signature par le client. Le solde est facturé à la date de fin de réalisation des prestations indiquée sur le devis.

En cas de réalisation de prestations sur une durée supérieure à un mois, LMA COMMUNICATION se réserve le droit d'émettre des factures intermédiaires mensuelles, au fur et à mesure de l'avancement des prestations.

Tout retard de paiement entraînera automatiquement la suspension des prestations en cours jusqu'à régularisation complète.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

ARTICLE 7 - PÉNALITÉS DE RETARD

En cas de non-paiement à la date d'échéance figurant sur la facture, des pénalités de retard seront exigibles de plein droit, sans qu'un rappel ou une mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Le taux applicable correspondra au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros sera également due de plein droit par le client en cas de retard de paiement.

En cas de défaut de paiement persistant après mise en demeure, LMA COMMUNICATION se réserve le droit de suspendre ou de résilier le contrat, sans préjudice de toute autre action en recouvrement des sommes dues.

ARTICLE 8 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Sauf stipulation contraire expressément prévue dans le devis ou dans un accord écrit distinct, l'ensemble des créations, travaux, documents, textes, contenus, supports et livrables réalisés par LMA COMMUNICATION demeurent la propriété exclusive de LMA COMMUNICATION jusqu'au paiement intégral des sommes dues par le client.

Les textes et supports livrés par LMA COMMUNICATION sont originaux et non dupliqués, sauf demande particulière du client ou contrainte liée à la nature de la prestation.

À compter du paiement complet des prestations, le client bénéficie d'un droit d'usage des livrables dans le cadre défini par le devis. Toute reproduction, diffusion, adaptation, modification ou exploitation dépassant ce cadre devra faire l'objet d'un accord écrit préalable de LMA COMMUNICATION, sauf cession expresse de droits prévue contractuellement.

Les fichiers sources, fichiers natifs, fichiers de travail et, plus généralement, l'ensemble des éléments techniques ou préparatoires ayant permis l'élaboration des livrables ne sont pas transmis au client, sauf stipulation contraire expressément prévue dans le devis ou dans un accord écrit distinct. Seuls les livrables finalisés prévus dans la prestation sont remis au client. La transmission éventuelle de ces fichiers sources ou éléments techniques ne peut intervenir que dans un cadre préalablement défini, sur accord écrit préalable de LMA COMMUNICATION, et fait en principe l'objet d'une facturation spécifique.

Le client garantit à LMA COMMUNICATION qu'il dispose de tous les droits et autorisations nécessaires sur les éléments, documents, informations ou contenus qu'il transmet pour les besoins de la prestation. Il assume seul la responsabilité de toute réclamation émanant de tiers à ce titre et garantit LMA COMMUNICATION contre tout recours.

En cas de défaut de paiement total ou partiel, LMA COMMUNICATION se réserve le droit d'exiger la restitution de l'ensemble des documents et livrables remis au client, sans préjudice de toute autre action.

LMA COMMUNICATION se réserve également le droit de mentionner le nom du client, ainsi que l'adresse URL de son site internet, à titre de référence commerciale, sur son propre site internet www.agence-racine.com, sauf refus exprès notifié par écrit par le client.

ARTICLE 9 - CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ

LMA COMMUNICATION et le client s'engagent réciproquement à conserver strictement confidentiels les informations, documents, données et éléments échangés dans le cadre de l'exécution des prestations.

Cette obligation de confidentialité s'applique pendant toute la durée du contrat ainsi que pendant une durée de trois ans à compter de sa cessation, pour quelque cause que ce soit.

LMA COMMUNICATION s'engage à ne divulguer aucune information fournie par le client, sauf en cas d'obligation légale, de décision judiciaire, ou de demande émanant d'une autorité administrative compétente.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITÉ

Sauf disposition d'ordre public contraire, la responsabilité totale de LMA COMMUNICATION, tous faits générateurs confondus, est limitée au montant des sommes effectivement perçues au titre du contrat concerné, dans la limite de 20 % du montant hors taxes dudit contrat.

LMA COMMUNICATION ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages indirects ou immatériels subis par le client, tels que notamment perte d'exploitation, perte de chiffre d'affaires, perte de revenus, perte de profit, perte de données ou perte d'opportunité commerciale.

La responsabilité de LMA COMMUNICATION ne peut être engagée qu'au titre des prestations qu'elle a elle-même directement exécutées.

ARTICLE 11 - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Sauf stipulation contraire, LMA COMMUNICATION n'est tenue que d'une obligation de moyens.

Elle ne pourra être tenue responsable des retards, malfaçons ou autres défaillances résultant d'une cause étrangère ou d'un événement échappant à son contrôle raisonnable, même prévisible, tels que notamment : panne électrique, incendie, inondation, défaillance d'un réseau de télécommunications, incident technique, maladie affectant le personnel, ou défaillance d'un fournisseur.

La survenance d'un cas de force majeure suspend les obligations contractuelles de LMA COMMUNICATION pendant toute la durée de cet événement.

Si le cas de force majeure se prolonge au-delà de trente jours, chacune des parties pourra résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prendra effet huit jours après réception de cette notification.

Par ailleurs, LMA COMMUNICATION ne saurait être tenue responsable des dommages ou défauts causés directement ou indirectement par la faute, la négligence ou le manquement du client, d'une personne agissant pour son compte, ou d'un tiers.

LMA COMMUNICATION se réserve le droit de refuser toute prestation contraire aux bonnes mœurs ou aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 12 - RÉCLAMATIONS ET LITIGES

Toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, devra être formulée par écrit dans un délai maximum de sept jours à compter de la livraison de la commande. Passé ce délai, elle ne pourra plus être recevable.

En tout état de cause, les omissions, erreurs ou vices de conception qui n'auraient pas été signalés par le client lors de la validation définitive des livrables ne pourront être imputés à LMA COMMUNICATION. Les corrections éventuellement demandées après validation pourront donner lieu à une facturation complémentaire. Le client ne pourra en aucun cas différer le règlement des factures arrivées à échéance pour ce motif.

Toute réclamation devra être adressée à LMA COMMUNICATION et comporter les éléments suivants :

- l'objet de la réclamation ;
- les coordonnées complètes du client : nom, prénom ou dénomination sociale, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail ;
- la date et la référence du devis concerné ;
- tout justificatif utile au traitement de la réclamation.

En cas de non-conformité au devis ou de corruption des données, le client pourra formuler des réserves à réception des documents, conformément à l'article 4.

En cas d'insatisfaction, le client s'engage à contacter en priorité LMA COMMUNICATION afin qu'une solution amiable soit recherchée.

À défaut d'accord amiable, les présentes conditions générales de vente étant soumises au droit français, tout litige relatif à leur interprétation, leur exécution ou leur validité relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du siège social de LMA COMMUNICATION.

ARTICLE 13 - RÉSILIATION

En cas de résiliation de la commande à l'initiative du client, celui-ci restera redevable de l'acompte de 30 %, lequel demeurera acquis à LMA COMMUNICATION à titre d'indemnité minimale.

Si les prestations déjà réalisées au jour de la résiliation excèdent le montant de l'acompte versé, le client devra également régler les sommes correspondant aux travaux effectivement exécutés.

En outre, une indemnité forfaitaire de 500 € HT sera due à LMA COMMUNICATION à titre de dommages et intérêts, sauf disposition contraire prévue au devis.

Toute résiliation par l'une ou l'autre des parties devra être notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception, moyennant un préavis minimum de 10 jours.

ARTICLE 14 - DIVERS

Le client s'engage à informer sans délai LMA COMMUNICATION de toute modification relative à sa situation, notamment en cas de changement d'adresse postale ou électronique.

LMA COMMUNICATION ne pourra être tenue responsable des conséquences dommageables qui pourraient résulter, pour le client ou pour un tiers, de l'absence de notification d'un tel changement.

AGENCE RACINE – Stratégie & Création de Contenu

SARL LMA COMMUNICATION au capital de 1000€

Immatriculation R.C.S Montpellier 805 338 415 / TVA Intracommunautaire FR 76 805338415

Siège social : 16 ter, rue Delmas – 34000 Montpellier

www.agence-racine.com